**QUESTIONNAIRE À CHOIX MULTIPLES – SNSF and the CCNUCC. Le cadre de Varsovie pour la REDD+. Décision 14/CP.19.**

A l'appui du texte de la Décision 14/CP.19 (Systèmes Nationaux de Surveillance des Forêts - SNSF), répondez aux questions suivantes. Réalisez l'exercice individuellement puis comparez vos réponse avec votre voisin(e).

1. Que devrait faire l'objet de mesure, notification et vérification (MNV) ?
   1. Les émissions de gaz à effet de serre anthropiques liées aux forêts et les absorption par les puits.
   2. Les stocks de carbone forestiers
   3. Les changements de stocks de carbone forestiers
   4. Les variations des superficies forestières
   5. L'ensemble des choix précédents
2. Les systèmes nationaux de mesure, notification et vérification (MNV) de la REDD+ doivent être cohérents avec :
   1. Les systèmes MNV pour les mesures d'atténuation appropriées au niveau national (MAAN)
   2. Le programme Landsat
   3. Les ONG
   4. L'ensemble des choix précédents
3. Les MNV de la REDD+ doivent être :
   1. Transparents
   2. Cohérents avec les Niveaux de Références (NR) établis par les pays
   3. Utilisés pour maximiser les paiements de la REDD +
   4. Réponses a. et b.
4. Le suivi des MNV de la REDD+ est :
   1. Volontaire
   2. Obligatoire
   3. Exigé pour les paiements basés sur la performance dans le cadre de la CCNUCC
   4. Réponses a. et c.
5. Le suivi des MNV de la REDD+ est réalisé par le biais de :
   1. ONG
   2. Une annexe technique aux rapports bisannuels à la CCNUCC
   3. Wikipedia
   4. L'ensemble des réponses précédentes